



Audio CHS Covid 19 du lundi 6 avril

Informations générales

Le Directeur entame la séance par l'apport d'informations.

- Missions prioritaires : la seule nouveauté est l'arrivée dans le périmètre des missions prioritaires de l'AT particuliers avec le démarrage de la campagne de déclaration IR, sans doute aux alentours du 20/04. Trois collègues de Bordeaux y seront affectés, avec un roulement.
- La campagne éditique (DPR) a démarré, l'arrivée des masques est annoncée avec une dotation de 2 masques par jour et par agent, première dotation pour 9 jours avant un nouvel arrivage la semaine prochaine.
- Congés : les congés déjà posés sont à maintenir, il est précisé que tout le monde a le droit de poser des congés durant la période, y compris les agents en PCA tant que la continuité de service est assurée.
- Répartition des effectifs : Au vendredi 3/04, 111 agents travaillant à domicile, 95 sur site, 257 en ASA, aucun en quatorzaine, aucun cas avéré ou suspecté de Covid 19.

Questions au médecin de prévention

Mme Demetere, médecin de prévention, apporte des précisions sur le protocole de reprise du travail pour les agents mis en quatorzaine ayant eu des symptômes du Covid 19 (et seulement dans ce cas). La reprise peut se faire 48h après la fin des symptômes, en TT la première semaine (ou autorisation d'absence si TT impossible), puis sur place ou en TT la 2ème semaine. Dans tous les cas le médecin traitant doit donner son feu vert pour la reprise.

Concernant les personnes fragiles en raison de pathologies (liste limitative) il est rappelé que la demande l'avis du médecin de prévention est nécessaire pour un aménagement de travail (TT ou ASA au lieu de présence sur site par exemple). Les RH doivent être informés pour suivi de la demande et décision suite à l'avis du MDP.

Répondant à la question d'une OS concernant les agents dont des proches seraient en situation de fragilité, le MDP (après évaluation de la situation, dépend de la pathologie) recommande la mise en quatorzaine de l'agent. La Direction indique qu'elle s'en tient à l'avis du MDP.

À la demande des OS de communication plus fréquente et plus complète de chiffres sur la DISI, le Directeur indique ne pas vouloir surcharger le pôle ressources mais propose d'envoyer deux fois par semaines les chiffres adressés à la centrale.

Communication de crise :

La possible ouverture plus large des accès au Webmail est ensuite évoquée. Une évolution technique va le permettre mais le PIGP reste un point de fragilité. Les accès ne seront donc ouverts qu'avec parcimonie et en fonction de priorités. Nous insistons pour que les organisations syndicales ne soient pas oubliées car l'accès au mail professionnel et aux boîtes syndicales nous est nécessaire pour informer les agents et prendre en compte leurs sollicitations.

La CGT intervient plus largement sur le sujet de la communication. En effet nous avons fait le constat, et plusieurs collègues nous l'ont fait remonter, d'une communication globalement insuffisante de la Direction vers

les agents. Dans le détail on constate que même si les chefs de services communiquent avec leurs équipes, c'est variable selon les ESI et les divisions. Nous estimons qu'il manque une communication de plus haut niveau pour les informations qui concernent tout le monde et une vue d'ensemble de la situation. Nous nous inquiétons particulièrement des collègues isolés qui peuvent perdre tout lien avec l'environnement professionnel.

Le Directeur indique que la communication est un exercice difficile et pointe la difficulté de communiquer avec les agents confinés en ASA. En effet la récupération des e-mails personnels par les responsables de division n'a pas été faite dans tous les services car la consigne ne ciblait que les missions prioritaires. Le Directeur reconnaît néanmoins que la communication de la DISI est perfectible et s'engage à étudier son amélioration, nous insistons pour que soient recherchés tous les moyens de maintenir un contact avec les collègues isolés.

Métiers

PTS, N3

Une question est posée sur la mutualisation des moyens entre établissements de la DISI. En effet des portables ont commencé à être attribués à des agents de Bordeaux pour la poursuite d'activités non prioritaires alors qu'à Poitiers des missions prioritaires sont toujours exécutées sur site faute de portables disponibles. Le Directeur réaffirme que quand on est en mesure d'équiper pour le TT on le fait. Il s'avère que dans le cas du PTS il y a un besoin spécifique de PC à haute performance qui devraient être livrés mi-avril. En attendant des agents viennent sur site avec un roulement. Roulement sur site également pour le N3 pontage (2 par jour), pour lequel on pourra peut-être redéployer quelques postes.

AT Part

Question de l'utilisation des téléphones personnels, notamment pour les agents qui n'auraient pas des forfaits d'appels illimités. Le Directeur précise qu'on réfléchit à les équiper de téléphones professionnels. L'attribution de portables et ultraportables pose la question du confort pour des collègues habitués à travailler avec deux grands écrans. Réponse : il est possible d'emporter chez soit un écran du bureau. Il est rappelé qu'on est en situation dégradée, qu'on fait du palliatif et qu'on ne demande pas la même productivité en mode dégradé.

CID

Problème de livraisons de mopieurs qui semblent se poursuivre. Réponse : ces livraisons sont normalement suspendues. On limite les déplacements mais si un service n'a plus d'imprimante il faut y aller en prenant des précautions. La priorité est donnée à la fourniture de PC mais si on ne peut les éviter les autres déplacements doivent être faits.

Éditique

La CGT est intervenue au sujet des horaires pour la DPR. En effet il avait été annoncé la semaine dernière, en CHS et aux agents, une vacation unique de 7h/jour (8h-16h avec 1h de pause méridienne), décision modifiée 2 jours plus tard en 8h/jour (7h45-16h30, 3/4h de pause). Nous nous inquiétons de ce qui ressemble à une course au rendement malvenue dans le contexte actuel. La réponse donnée est que l'évaluation initiale de 7h/jour ne semble pas suffisante pour tenir sans déstabiliser les délais de remise à la poste. Il est précisé que les agents bénéficient de mesures d'accompagnement (priorité à la cantine). Le chef d'ESI indique être attentif à ce que ce rythme ne soit pas préjudiciable aux agents, écarte l'idée de course au rendement ou de concurrence entre ESI et précise que l'adaptation du rythme pourra se faire dans les deux sens.

Prochaine réunion le mardi 14 avril

N'hésitez pas à adresser vos remarques ou questions à cgt.disi-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr